

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](http://Diaconat.catholique)

MARIAGE, CELIBAT

ET DIACONAT

Francis DENIAU<sup>1</sup>

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

1989 -1991

---

<sup>1</sup> Vicaire Général de Nanterre. Thélogien du CND de 1989 à 1995.

*Comité National du Diaconat*

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

## TABLE DES MATIERES

<b>1. MARIAGE OU CÉLIBAT PRÉCÉDENT L'ORDINATION.....</b>	<b>2</b>
1.1. DU SOCIAL PRIVE .....	2
1.2. UNE MISSION, UN MINISTÈRE DU COUPLE CHRÉTIEN DANS LE MONDE, LIÉ À UN ENGAGEMENT DE LA VIE.....	2
1.3. LE MARIAGE VECU PAR DES CHRÉTIENS APPORTE QUELQUE CHOSE À LA VIE ET AU TÉMOIGNAGE DE L'ÉGLISE.....	3
1.4. ET LE CÉLIBAT.....	4
1.5. NE PAS OUBLIER LA VIE CHRÉTIENNE DANS .....	6
1.5.1. <i>les mariages mixtes</i> .....	6
1.5.2. <i>les états de vie "non choisis"</i> .....	6
<b>2. HOMMES, FEMMES ET ENFANTS EN RELATION AVEC L'ORDINATION .....</b>	<b>7</b>
2.1. DES HOMMES QUI DEVIENNENT DIACRES PAR L'ORDINATION .....	7
2.1.1. <i>saisis par le Christ</i> .....	7
2.1.2. <i>que cela soit vivable et source de vie</i> .....	11
2.2. DES FEMMES DONT LE MARI EST DIACRE.....	13
2.2.1. <i>attention à la double surcharge symbolique</i> .....	13
2.2.2. <i>question de chasteté</i> .....	14
2.2.3. <i>paroles de femmes</i> .....	16
2.2.4. <i>Dieu ne peut appeler un homme marié d'une façon qui "esquinte" son épouse ou qui nie sa responsabilité d'époux et de père</i> .....	17
2.2.5. <i>qualités du consentement de l'épouse</i> .....	17
2.3. DES ENFANTS DONT LE PÈRE EST DIACRE.....	18
2.3.1. <i>consultation, autre chose que consentement</i> .....	18
2.3.2. <i>I Timothée 3, autrefois et aujourd'hui</i> .....	19
2.3.3. <i>la responsabilité par rapport aux enfants est première et non exclusive</i> .....	19
<b>3. DES HOMMES QUI SONT "DONNÉS À L'ÉGLISE" COMME MINISTRES MARIÉS OU CÉLIBATAIRES .....</b>	<b>20</b>
3.1. LA FAÇON DONT EST VECU LE CÉLIBAT OU LE MARIAGE VA MARQUER LE MINISTÈRE.....	20
3.2. PORTEE SYMBOLIQUE DE L'EXISTENCE DE MINISTRES MARIÉS .....	20
3.3. LA VIE DU COUPLE ET LE MINISTÈRE DU MARI.....	21
3.3.1. <i>Le piège d'être "en représentation"</i> .....	21
3.3.2. <i>L'aide mutuelle et la foi réciproque</i> .....	22
3.3.3. <i>Sous bien des formes et de bien des manières</i> .....	22
3.3.4. <i>Cela peut varier dans une histoire</i> .....	23
<b>4. EN CONCLUSION.....</b>	<b>24</b>
4.1. LA RESPONSABILITE ECCLESIALE.....	24
4.2. TATONNEMENTS ; VINGT ANS, C'EST PEU. ....	24
<b>5. ANNEXE I ("GUIDELINES" DES ÉTATS-UNIS) CHAP. IV DIACRES MARIÉS.....</b>	<b>25</b>

*Comité National du Diaconat*

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

6. ANNEXE II : INTERVENTION ORALE D'HERVE LEGRAND A FRANCHEVILLE.....27

## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

Il s'agit de **personnes**, et de l'itinéraire de ces personnes : des *hommes* qui vivent dans le mariage ou dans le célibat, et qui deviennent diacres. L'ordination et la mission diaconales sont liées, pour le célibataire, à l'engagement dans le célibat. Tandis que l'homme marié demeurera "l'homme d'une seule femme" (1 Tim 3,12) et ne se remariera pas en cas de veuvage. A l'un comme à l'autre s'applique ce que Paul recommandait aux Corinthiens : que chacun "vive dans la condition que le Seigneur lui a donnée en partage, et dans laquelle il se trouvait quand Dieu l'a appelé" (1 Co 7,17,24).

Mais, ici, l'appel ne concerne pas la vocation chrétienne et le baptême, comme chez Paul, mais l'appel au ministère et l'ordination. On peut repérer tout de suite les dangers de ce transfert. Je préfère en souligner le *sens*.

*Ne cherche pas autre chose que ce que tu vis déjà. L'ordination te transforme, mais sans t'introduire dans un autre monde. Les événements, les choix, les peines et les joies de ta vie et de tes relations, la manière propre dont tu vis les relations humaines et l'amour humain...c'est avec tout cela que tu es déjà, et que tu seras demain, serviteur de l'Évangile pour la vie de tes sœurs et de tes frères.*

*Il y a à choisir ce que tu vis. L'élection, la décision dans l'Esprit selon saint Ignace, ne concerne pas seulement le choix d'une réalité neuve. Il s'agit aussi de choisir et de faire tien - ou plutôt d'ouvrir à l'action de grâce et à la motion de l'Esprit - ce que tu vis déjà.*

*Et l'Église "te choisit comme diacre" avec tout cela. Tu es toi-même en étant le mari de cette femme. Ton mariage, parce qu'il est relation avec cette femme, t'a fait devenir ce que tu es. Et c'est celui-là qu'appelle l'Église et sur qui elle compte. L'Église ne peut t'appeler qu'en prenant au sérieux ton mariage, celle qui partage ta vie, les enfants que vous avez engendrés, ceux qui vous sont confiés et ceux qui naîtront dans votre foyer.*

Nous allons nous situer, pour la réflexion présente, dans la perspective de la responsabilité diocésaine.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Quel qu'en soit le sens initial, 1 Timothée 3,12 est explicité dans *Ad Pascendum*, VI, *Documentation Catholique*, 1617, 1 Octobre 1972, p.857 "Conformément à la tradition de l'Eglise, les diacres mariés qui perdent leur épouse sont canoniquement inhabiles à contracter un nouveau mariage", qui cite *Sacrum Diaconatus Ordinem*, 16 (DC 1498, 16 Juillet 1967, col 1283). Il est certain que cette disposition, qui doit être explicitée avant l'ordination, soulève des difficultés : un tel événement douloureux peut laisser un homme, et un père, dans une situation où un nouveau mariage soit une réponse possible ou nécessaire. La tradition ne prétend pas dicter une décision pour chaque histoire personnelle ; et le recours à Rome pour une dispense est canoniquement prévu. Cette tradition est cependant commune et ancienne, bien que non universelle. Elle rejoint le sens de l'unicité du mariage chrétien, si fort dans l'Eglise Orientale, qui est toujours réticente à célébrer de secondes noces (ce qui ne l'empêche pas de le faire, par "économie" et sens des personnes). Témoin cette récente déclaration du protopresbytre Panayotis Simiyatos, vicaire général de l'Archevêché orthodoxe grec en France : "Alors que le célibat ecclésiastique ne s'est imposé que tardivement dans l'Eglise latine (au X<sup>e</sup> siècle, sous Grégoire VII Hildebrand), la tradition de l'Eglise d'Orient a toujours considéré qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre le sacrement de l'Ordre et l'état de mariage : des hommes mariés sont donc admis au sacerdoce (diaconat puis prêtrise); cependant leur mariage doit être unique et précéder leur ordination diaconale, et il ne leur est plus possible, après cette ordination, de se remarier, même en cas de veuvage; ils doivent ainsi 'demeurer des modèles de l'unicité absolue du mariage chrétien'" (Bulletin BSS, 15 Mars 1989).

Ajoutons qu'un des sens de tout cela, c'est aussi de souligner l'importance de la relation époux-épouse pour la vie et le ministère du diacre marié. Un autre mariage ferait de lui une personne différente, et il n'est pas évident, qu'alors, l'Eglise lui confierait un ministère diaconal...Il y a beaucoup de sens, pour le mariage lui-même, à ce que le mariage **précède** l'ordination. cf le texte *Permanent Diacons in the United States, Guidelines for their formation and ministry* (en annexe), n° 107. (sera cité USA, avec le n°). Le même texte, au n° 113, souligne la responsabilité de l'ensemble de

## **1. MARIAGE OU CÉLIBAT PRÉCÉDENT L'ORDINATION**

L'état de vie des chrétiens concerne l'Église. Chacun apporte aux autres et à la communauté, à travers ce qu'il vit. Et la communauté de son côté est concernée et responsable vis-à-vis de ses membres. Il faut le redire, alors que nous risquons d'être pris dans la mentalité contemporaine, pour qui il s'agit de pure "vie privée".

### **1.1. DU SOCIAL PRIVE**

Dans un petit livre vigoureux, Jean LACROIX, réfléchissant sur les *Forces et faiblesses de la famille*<sup>3</sup>, nous propose la catégorie de *social privé*. Là où nous risquons de confondre social et public d'une part, privé et individuel d'autre part, la famille introduit une autre dimension. Pour en rester à la famille "nucléaire", la relation d'un homme et d'une femme, leur relation à leurs enfants, relève incontestablement du *privé*. Ces relations sont pour autant profondément insérées dans le *tissu social* qu'elles contribuent d'ailleurs à créer. Elle seront pour les enfants le premier lieu de socialisation, d'apprentissage de la vie sociale.

Dans la vie de l'humanité, la relation homme - femme apparaît bien d'ailleurs comme la première relation interhumaine, source et critère de toutes les autres.

### **1.2. UNE MISSION, UN MINISTÈRE DU COUPLE CHRÉTIEN DANS LE MONDE, LIÉ À UN ENGAGEMENT DE LA VIE**

D'une part, l'Église ne peut rester indifférente à ce que vivent ses membres. D'autre part, chaque "fidèle du Christ" tient de sa solidarité ecclésiale de nouvelles possibilités de parole et de vie.<sup>4</sup> Il s'agit de l'humanisation de l'existence humaine. Et l'humanisation à laquelle nous sommes appelés trouve son origine dans l'Alliance même de Dieu avec nous, dans la communication et le don de Dieu. Dieu se révèle comme le Dieu de l'Alliance, comme le Dieu fidèle qui, quelles que soient les trahisons ou les infidélités de son peuple, ne le laissera pas tomber. Cette fidélité de Dieu, c'est le message d'Osée à travers sa propre mésaventure conjugale ; c'est le message d'Ézéchiel 16 ; c'est, tout particulièrement, l'annonce de la Nouvelle Alliance en Jérémie 31 et Ézéchiel 36. "Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un Esprit nouveau. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair...". Jésus à son tour prendra au sérieux cette nouvelle Alliance : son sang versé en sera le signe donné en mémorial. Car, en lui, la fidélité de Dieu et la fidélité humaine se rencontrent jusqu'au don de la vie et de la mort. Aussi, sans condamner la Loi de Moïse qui prenait les dispositions de justice nécessaires en cas de répudiation, Jésus indique-t-il que le projet de Dieu "au commencement" va beaucoup plus loin. Il n'est pas simple adaptation à la "dureté de cœur". Si l'Esprit est réellement donné, si le cœur de chair est donné à la place du cœur de pierre...alors la Nouvelle Alliance rend enfin possible le projet créateur. "L'homme quittera son père et sa mère. Et il s'attachera à sa femme. Et ils seront, les deux, une seule chair". Aussi Jésus peut-il ajouter : "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas!".

Voilà trop rapidement rappelés les traits qu'Éphésiens 5 reprendra d'une autre manière, en articulant l'alliance conjugale sur l'Alliance même du Christ et de l'Église - et le "mystère" du mariage sur celui

---

l'Église, et en particulier de l'évêque et de la communauté diaconale vis-à-vis des diacres veufs, et des veuves de diacres.

<sup>3</sup> coll. "Esprit", Seuil, 1948.

<sup>4</sup> à sa manière, juridique, le canon 96 dit cela fort bien.

du baptême dans lequel le Ressuscité sanctifie son Épouse "par le bain d'eau qu'une parole accompagne".

Une théologie du mariage aurait mission de rendre tout cela accessible et dynamisant pour les foyers chrétiens.<sup>5</sup> Notons simplement quelques dimensions :

- ce qui est permis par la nouvelle Alliance renvoie au Commencement: ce n'est pas une règle particulière pour le groupe chrétien, des "mœurs" un peu étranges et un peu sectaires.<sup>6</sup> Il s'agit d'un **service pour la vie du monde**. Les chrétiens ne sont pas dans un monde à part. Dans la création, marquée par la dureté du cœur et le péché, ils reçoivent une mission de "prophétisme sacramental". Ils sont appelés à témoigner d'un engagement et d'une fidélité qui s'enracinent dans le don gratuit de Dieu, dès maintenant. Et qui révèlent, au milieu même de nos tâtonnements, de nos doutes et de nos infidélités, la possibilité de l'amour et de la vie.
- **l'engagement de la vie**, dont nous doutons souvent qu'il soit possible, apparaît à l'Église comme fruit du don et du pardon du Christ, jusqu'au risque de la vie et de la mort. C'est au cœur de la révélation de Dieu, comme au cœur de l'humanité de l'homme. L'amour dans la durée, fait d'acceptation de l'autre comme personne (infiniment plus que la somme de qualités ou de services que je peux en attendre!), fait de reconnaissance et de pardon au delà des déceptions ou des désillusions, apparaît comme le lieu de l'humanisation de l'être humain. C'est dire combien c'est au centre du christianisme, non seulement comme découverte pour les chrétiens, mais comme service de l'humanité.<sup>7</sup>

Il y a donc **une mission ou un ministère du couple chrétien dans le monde**. Mari et femme sont signes pour l'Église et pour le monde. Si le mari est ordonné, cette mission commune acquiert une dimension de publicité (le diacre devient homme public), sur laquelle on reviendra au § 3 : le mariage apporte quelque chose à la mission de l'ordonné. Mais il fallait d'abord voir que ce mariage est d'abord vécu par mari et femme comme chrétiens, dans leur mission et leur ministère communs de baptisés.

### 1.3. LE MARIAGE VÉCU PAR DES CHRÉTIENS APPORTE QUELQUE CHOSE A LA VIE ET AU TÉMOIGNAGE DE L'ÉGLISE

Jusqu'ici, nous avons d'abord considéré le mariage comme signe de l'Alliance, pour la vie du monde. D'autres dimensions apparaissent aussi dans ce besoin que l'Église a du mariage pour exister dans la fidélité à l'Évangile.

---

<sup>5</sup> cf Pierre REMY, *"Il vit que cela était bon"*. *Sexualité, amour, mariage, célibat*, Centurion, 1983; Guy THOMAZEAU, *Bonne Nouvelle du mariage*, Cerf, 1984; *Dictionnaire de Théologie Chrétienne*, Desclée, 1979, article "Mariage".

<sup>6</sup> Gaston PIETRI, *Le Monde*, 25 Mars 1989 : "Il est un autre écueil : croire que, plus une position tranche sur le sentiment des autres, plus elle est proche de l'Évangile. Il peut y avoir un goût malsain des ruptures. De l'Évangile, Vatican II ose dire qu'il est *"en accord avec le fond du cœur humain"*. Pour une humanité en panne d'espérance, le signe du Christ ressuscité n'est pas celui de quelque "supercarburant moral" à l'enseigne de l'Église. Ce signe n'est inscrit en notre histoire, aujourd'hui comme hier, que pour renvoyer les hommes à ce qui est le plus radical et le plus vrai en leur propre désir d'hommes".

<sup>7</sup> cf Louis BEIRNAERT, *ETUDES*, Juillet 1977 : "L'indissolubilité du couple; réflexions sur sa garantie et son fondement".

## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

Pour le dire avec les mots de St Augustin, nous avons évoqué deux "biens du mariage" : foi et sacrement, qui désignent à la fois la confiance et l'engagement mutuels des époux, et leur insertion dans la foi et le mystère de l'Église.

Augustin lui-même parle d'un troisième "bien du mariage" : les enfants. Ici encore, il s'agit à la fois de la fécondité du couple et de celle de l'Église. Il s'agit de la transmission des dons de Dieu : autant la vie que l'adoption filiale et la foi qui la reconnaît ; autant la naissance que la nouvelle naissance. Mettre au monde des enfants, les éveiller à la liberté et à la responsabilité, les ouvrir à la foi : c'est encore une dimension de la mission et du ministère du couple chrétien dans le monde.

Avec les enfants, le foyer chrétien constitue cette "ecclesiola", cette première Église qu'évoque longuement *Familiaris consortio*.<sup>8</sup> C'est le premier lieu d'éveil à la vie sociale, pour parler comme Jean LACROIX - et à la vie ecclésiale (FC 39). Ce premier lieu ne jouera son rôle qu'en s'ouvrant à des dimensions plus larges (quartier, école, associations...)(mouvements, paroisse, catéchèse, aumôneries) (FC 40). Et si l'Église doit se penser avec des images qui ne sont pas seulement familiales (cf LG 6), la famille est déjà cette "petite Église", communauté qui croit et qui évangélise, communauté en dialogue avec Dieu, communauté au service de l'homme (FC 49 à 64). "La famille chrétienne, tout en construisant l'Église dans la charité, se met au service de l'homme et du monde, en réalisant vraiment la "promotion humaine" dont les différents aspects ont été synthétisés dans le message du Synode aux familles : " une autre tâche de la famille est de former les hommes à l'amour et de vivre l'amour dans tous les rapports avec les autres, de manière que la famille ne se ferme pas sur elle-même mais qu'elle demeure ouverte à la communauté, y étant poussée par le sens de la justice et par le souci des autres, comme par le de-voir de sa propre responsabilité envers la société tout entière" (FC 64). *Familiaris consortio* (41 à 44) avait déjà énuméré un certain nombre de tâches de ce service social de la famille : accueil des enfants sans famille, des personnes mises en marge de la vie sociale et culturelle : personnes âgées, malades, personnes handicapées, toxicomanes, anciens détenus, etc..Il s'agit "d'arracher l'homme à l'anonymat, de l'éveiller à la conscience de sa dignité personnelle, de le revêtir d'une profonde humanité et de l'introduire activement avec son unicité et sa singularité dans le tissu de la société" (43).

Cette "diaconie", c'est d'abord la mission de la famille chrétienne. L'ordination du diacre marié ne le met pas à côté de ce qui est la vocation de toute la famille pour la vie de l'Église et le service des hommes. Le mariage ne cessera pas de **précéder** l'ordination.

### 1.4. ET LE CELIBAT...

Le célibat consacré, dans la vie religieuse ou les instituts séculiers est aussi un état de vie qui concerne l'Église - et auquel elle tient. Comme pour le mariage, il s'agit d'un charisme, d'un don de l'Esprit fait à une personne pour le bien de la communauté. Comme pour le mariage, il s'agit d'un engagement de la vie, pris, non seulement dans l'intimité d'une relation personnelle, mais devant témoins, devant l'Église, et dans la forme d'une institution qui permet de structurer une vocation et un itinéraire humain. Pas plus que le mariage, ce n'est pure vie privée, mais charisme donné pour la construction du Corps (1 Co 12), pour le rayonnement de la charité (1 Co 13).

Je soulignais tout à l'heure la correspondance fructueuse entre la vie familiale et le ministère de celui qui est ordonné diacre.. On pourrait souligner *de la même façon* le rapport de convenance entre le

---

<sup>8</sup> Exhortation apostolique de Jean Paul II après le synode de 1980 sur la famille. Déjà, *Lumen Gentium* 11 parlait de l'"Église domestique"; cf *Gaudium et Spes*, 48.



## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

ministère et le célibat. A vrai dire, nous y sommes plus habitués, puisque notre Église a choisi depuis quelques siècles de n'ordonner prêtres ou évêques que des hommes ayant reçu ce charisme du célibat.<sup>9</sup> Ce qui est donc dit habituellement du prêtre ou de l'évêque vaut pour le diacre. Cela relève à la fois d'une vocation personnelle où le célibat "pour le Royaume" est aussi une façon de prendre au sérieux le don de l'Esprit et le renouvellement du cœur dans la Nouvelle Alliance. Et cela relève des conditions concrètes de vie où le célibat donne une autre forme de liberté et de disponibilité pour la prière et pour le service.

*Deux remarques seulement :*

Pour le diacre permanent, comme pour celui qui est ordonné en vue du presbytérat, l'ordination diaconale marque le "pas en avant" qui est engagement de la vie dans le célibat. Le religieux a pu s'engager auparavant par des vœux. Mais l'ordination canonise en quelque sorte l'engagement, comme elle intégrait l'état de vie du mariage. Sans doute devrions-nous repérer une correspondance entre la façon dont l'ordination marque pour la vie celui qui est saisi par le Christ en vue de ce service - et l'engagement de la vie dans le charisme du mariage ou le charisme du célibat...<sup>10</sup>

Mariage et célibat sont des vocations personnelles entre lesquelles il n'y a pas à faire de comparaisons. L'une n'est pas plus digne, plus chrétienne ou plus évangélique que l'autre. En ce domaine, les comparaisons ont pu faire beaucoup de mal à la vie de l'Église - et aux itinéraires des chrétiens. Le choix pastoral de l'Église latine de n'appeler au presbytérat que des hommes appelés au célibat souligne les convenances entre cet état de vie et le ministère presbytéral. Il n'implique aucune supériorité de cet état. Il n'implique pas non plus que cet état serait *plus* convenable que le mariage pour le presbytérat. Avant d'énumérer les "multiples convenances" du célibat avec le sacerdoce, Vatican II note que cela "n'est pas exigé par la nature du sacerdoce, comme le montrent la pratique de l'Église primitive et la tradition des Églises orientales. Celles-ci ont des prêtres qui choisissent, par don de la grâce, de garder le célibat - ce que font les évêques - mais on y trouve aussi des prêtres mariés dont le mérite est grand ; tout en recommandant le célibat ecclésiastique, ce saint Concile n'entend aucunement modifier la pratique des Églises orientales ; avec toute son affection, il exhorte

---

<sup>9</sup> Encore que ce charisme caractérise de soi la vie religieuse ou une autre forme de consécration personnelle, et non le ministère. Il faut redonner toute sa place dans l'Église à la vie religieuse, féminine ou masculine, qui est d'abord une façon de suivre le Christ, et non un service particulier de l'Église. Le texte orthodoxe déjà cité note 1 poursuit : "Mais l'Église orthodoxe peut aussi choisir ses diacres et ses prêtres parmi des hommes qui ont choisi la vie du célibat monastique et, depuis le VI<sup>e</sup> siècle, on n'ordonne plus à l'épiscopat que des prêtres non-mariés, comme un symbole du mariage mystique de l'Évêque avec l'Église locale qui lui est confiée. Encore ne s'agit-il ici que d'une disposition canonique, car on sait qu'avant le VI<sup>e</sup> siècle, il y eut des évêques mariés, comme le père de St Grégoire le théologien (ou de Naziance) ou St Grégoire de Nysse (frère de St Basile) ou, en Occident, St Hilaire de Poitiers. Pour l'Église orthodoxe, le mariage et la vie monastique sont deux états religieux, et l'Église choisit ses prêtres soit parmi les hommes mariés, soit parmi les moines, mais rarement parmi de simples célibataires".

Notons que cela invite aussi à se préoccuper du soutien spirituel et communautaire des diacres célibataires.

<sup>10</sup> Henriette DANET souligne que, dans les différentes formes d'engagement sans retour qui marquent et différencient nos vies dans la vie de l'Église, "nos vies prennent forme de récit pascal" : l'Esprit les conforme au mode d'être, d'aimer et de servir qui a été celui du Christ en sa Pâque; dans *Gloire et Croix de Jésus Christ*, Desclée, 1987, pp. 297 ss.

les hommes mariés qui ont été ordonnés prêtres à persévérer dans leur sainte vocation et dans le don total et généreux de leur vie au troupeau qui leur est confié" (PO 16).

Pour ces prêtres mariés vaudrait aussi, mutatis mutandis, ce que je disais tout à l'heure pour les diacres. Mais ne faisons pas non plus l'erreur (que j'ai entendue!) de penser que, pour les diacres, le mariage serait *plus* convenable que le célibat.

## 1.5. NE PAS OUBLIER LA VIE CHRETIENNE DANS

### 1.5.1. les mariages mixtes

Je pense particulièrement ici aux mariages interconfessionnels entre chrétiens. Un diacre dont l'épouse est orthodoxe, épiscopaliennne ou protestante... Dans la souffrance de la séparation, dans la recherche de l'unité, les "foyers mixtes" ont une vocation particulière qu'il faudra aussi prendre en compte pour l'ordination et pour la mission.<sup>11</sup>

Mais il faudrait aussi penser à la situation d'un diacre dont l'épouse, même baptisée, ne partage pas la foi chrétienne. Nous connaissons des couples qui vivent cette situation, en partageant de multiples dimensions du service des autres, sans pouvoir partager la foi. L'appel au diaconat du mari chrétien n'est pas impossible. Vécue au sein même du couple, la communion et la collaboration entre croyant et non-croyant posera des questions particulières.

### 1.5.2. les états de vie "non choisis"

A trop privilégier le mariage et le célibat consacré, on risque d'oublier d'autres situations non choisies, qui sont aussi, à partir d'un état de fait, le lieu d'un appel personnel et d'une vocation - y compris d'un appel au ministère. C'est d'autant plus important que ces situations peuvent être la source d'une de ces exclusions auxquelles Jean-Paul II était attentif dans *Familiaris consortio*. Et elles sont souvent vécues comme telles. La présence d'un diacre, non seulement attentif à l'une de ces situations, mais la vivant lui-même, est un signe de l'Église et pour l'Église.

Je pense ici aux malades et aux handicapés - et à ce que la présence d'un diacre handicapé peut représenter, peut signifier pour l'ensemble des diacres d'une région.<sup>12</sup>

Je pense au célibat de fait, non choisi, mais vécu comme une blessure de la vie (j'ai entendu des personnes parler pour elles-mêmes de "célibat d'attente", mais il arrive un temps où l'on sait qu'il n'y a plus à attendre, mais à assumer sa vie comme cela). L'appel de Dieu et celui de l'Église peuvent aussi partir de là...

Je pense au veuvage - autre blessure de la vie... dans laquelle peut survenir un nouvel appel. C'est l'itinéraire de plusieurs, parmi les diacres de nos diocèses de France.

Je pense au divorce, autre blessure. Et il pourrait advenir qu'un homme divorcé soit appelé au diaconat. Le discernement suppose une attention aigüe à la situation de l'épouse et des enfants ainsi qu'à son propre équilibre - notamment sa capacité à assumer sa situation en devenant comme diacre un "homme public". Mais là aussi, vécue dans l'humilité et la discrétion, cette présence diaconale serait significative de l'Église et pour l'Église.

<sup>11</sup> cf la revue *Foyers mixtes*, 1 place Gailleton, LYON.

<sup>12</sup> *Diaconat Aujourd'hui*, n° 42, Mars 1989, p. 20.

## **2. HOMMES, FEMMES ET ENFANTS EN RELATION AVEC L'ORDINATION**

### **2.1. DES HOMMES QUI DEVIENNENT DIACRES PAR L'ORDINATION**

Un charisme reçu par l'imposition des mains (2 Tim 1,6). Comme tout sacrement, l'ordination est un acte de l'Église, confié à la responsabilité de l'Église, qui détermine quel type de mission est lié à l'imposition des mains - et à qui il convient d'imposer les mains. Mais l'Église y reconnaît et y reçoit un don gratuit de Dieu, un charisme ou une grâce, qui échappe à ses déterminations, et qui relève de l'initiative de Dieu, de la présence du Ressuscité, des dons de l'Esprit.

#### **2.1.1. saisis par le Christ**

Comme Paul : "Je ne me flatte pas d'avoir saisi... J'ai été saisi par le Christ" (Phil 3). "Nous sommes vos serviteurs, par le Christ" (2 Co 4,5). Comme les Douze. Comme les Prophètes (Amos : je n'étais pas fils de prophète... mais Celui qui m'a pris derrière le troupeau m'a dit... ; Isaïe, Jérémie, et les autres...)

Comme le Serviteur de Dieu, mis à part (Nêtsêr...interprété comme le sens mystique de Nazôréen) (Isaïe, cf Mt 2,23). Compté au nombre (klêros) (Ac 1,17,26). Toutes les critiques légitimes sur la cléricisation ne peuvent occulter que l'appel à une mission personnelle comporte aussi une mise à part, une rupture et une séparation. Il est capital de ne pas l'interpréter de travers (on voit bien les perversions possibles...). Mais, pour cela, il faut commencer par la reconnaître. Avec la particularité que cela introduit dans le couple, puisque, quelle que soit la mission commune de l'époux et de l'épouse, ici c'est l'homme *seul* qui est ordonné.

#### **2.1.1.1. C'EST LE FAIT D'UNE PERSONNE**

L'ordination concerne toujours une personne. C'est une personne, dans sa singularité, qui, non seulement, reçoit un ministère, mais devient signe du Christ dans et pour l'Église. La singularité personnelle est saisie par le Christ pour en faire son "instrument de choix parmi les nations", comme il est dit de Paul à Ananie (Ac 9). Cela correspond au statut de la personne dans le christianisme, à l'œuvre personnalisante de l'Esprit<sup>13</sup>, au fait aussi de l'ordination "pour la vie".

Négativement, cela veut dire que l'ordination est le fait d'une personne, pas d'un groupe, d'une communauté - ni même d'un couple. Le BEM dit cela fortement, tout en soulignant l'implication collégiale et communautaire du ministère.<sup>14</sup>

Je soulignerais volontiers (tout au long de cette réflexion) l'implication matrimoniale. Mais disons tout net que je crois nécessaire de résister théologiquement (mais aussi pastoralement et

---

<sup>13</sup> cf Wladimir LOSSKY, *Théologie mystique de l'Eglise d'Orient*, Aubier, 1944 : "Le Saint Esprit se communique *aux personnes*, marquant chaque membre de l'Eglise d'un sceau de rapport personnel et unique avec la Trinité, devenant présent dans chaque personne""...le Saint Esprit s'efface, en tant que personne, devant les personnes créées auxquelles Il approprie la grâce" (p. 165, 169).

<sup>14</sup> "texte de convergence" établi par "Foi et Constitution", du Conseil Oécuménique des Eglises, Lima 1982 : *BAPTEME, EUCHARISTIE, MINISTERE*, Centurion-Presses de Taizé, 1982. "Le ministère doit être exercé selon un mode *personnel*. Une personne ordonnée pour proclamer l'Evangile et appeler la communauté à servir le Seigneur dans l'unité de la vie et du témoignage, manifeste le plus effectivement la présence du Christ auprès de son peuple" (26).

## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

spirituellement) à l'expression "couple diaconal". Tant pis pour la lourdeur de l'expression française, mais il vaut décidément mieux dire "couple au sein duquel le mari est diacre"<sup>15</sup>

J'insiste en raisonnant, sinon par l'absurde, du moins par l'aujourd'hui improbable : si, après-demain, l'Église ordonnait des femmes<sup>16</sup>...elle n'ordonnerait pas un couple. A ma connaissance, aucune Église protestante n'a jamais rien fait de semblable. Même si, dans un couple, mari et femme étaient l'un et l'autre ordonnés, ce serait selon la vocation personnelle de chacun, et la mission confiée à chacun. La

---

<sup>15</sup> Note de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires, 9 Mars 1970 (*DIACONAT PERMANENT, Documents*, texte A 8, p. 2) "Mari et femme auront en effet à se situer différemment par rapport au diaconat, car l'ordination de l'époux ne changera pas le statut personnel de son épouse au sein du peuple de Dieu. Bien comprise, cette distinction sera source d'enrichissement mutuel, même si, en certaines circonstances, l'exercice du ministère peut poser un problème d'équilibre pour le foyer".

<sup>16</sup> On n'abordera pas ici cette question. Un texte de la Congrégation pour la doctrine de la foi, daté du 15 Octobre 1976 et publié en Janvier 1977 (*Inter insigniores*; DC 1714, 20 Février 1977) écarte résolument l'admission des femmes au sacerdoce ministériel. Le commentaire officiel note une hésitation de théologiens du Moyen-Age, "provoquée par le souvenir de l'existence des diaconesses : était-ce une véritable ordination sacramentelle? Ce problème a été réveillé assez récemment; il n'était certes pas ignoré des théologiens du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles qui connaissaient l'histoire liturgique de façon admirable. C'est en tous cas une question qui doit être reprise de façon complète, sans idée pré-conçue mais avec une étude directe des textes : aussi la Congrégation pour la doctrine de la foi a-t-elle estimé qu'il fallait la réserver encore et ne pas l'aborder dans le présent document" (DC 1714, p.168). cf Hervé LEGRAND, *Initiation à la pratique de la théologie*, t.3,p.237,264.

On notera la récente position du congrès théologique inter-orthodoxe de Rhodes, préparatoire au Concile panorthodoxe (DC 1981, 2 Avril 1989, p. 347) "L'ordre apostolique des diaconesses doit revivre"; cette affirmation est fondée sur la Tradition et la Liturgie, après qu'on ait clairement exclu l'ordination de femmes au sacerdoce sacramentel (p.345).

Hervé LEGRAND fait remarquer qu'il y a eu davantage de femmes diaques en Orient, à cause de la situation de la femme dans ces pays. "On avait besoin d'un ministère féminin diaconal pour visiter les femmes malades, pour la catéchèse des femmes et pour leur baptême. Dans l'Église byzantine, on a donc ordonné des femmes par l'imposition des mains, les instaurant dans la liste du clergé de l'Église de Constantinople, dans un "ordre" qui n'a pas tout à fait le même contenu de ministère. Elles sont néanmoins considérées comme diaques, et de façon beaucoup plus large encore, dans l'Église syriaque et l'Église maronite. Peut-être que ce qui a été fait pourrait être refait !"

Au Synode romain de 1987, "deux Pères ont fait allusion à l'antique institution historique des diaconesses", selon le rapport du Cardinal THIANDOUM (éd. Centurion, p.200). La même année était paru le livre de Marie-Josèphe AUBERT, *Des femmes diaques*, un nouveau chemin pour l'Église, Beauchesne.

L'exhortation de Jean-Paul II sur la dignité de la femme, *Mulieris Dignitatem*, reprend la position catholique sur les ordinations exprimée en 1977, sans note spécifique sur le diaconat. Elle explicite bien la dimension symbolique où se pose la question (25,26). Elle renvoie par ailleurs (1) à une recherche anthropologique et théologique qui est à peine amorcée.

Ce qui est décisif, c'est la pratique de l'Église et donc les décisions des Pasteurs. La réflexion anthropologique et théologique peut aider la décision pastorale à se libérer de limitations qui ne seraient pas évangéliques. Ainsi *Dei Verbum* 12 encourage le travail des exégètes "afin que par leurs études, en quelque sorte préparatoires, mûrisse le jugement de l'Église".

Pour la pratique pastorale et l'accompagnement des personnes, nous avons à nous situer dans l'Église d'aujourd'hui, en refusant rêves ou spéculations sur l'Église d'avant-hier ou d'après-demain. S'il est important de laisser ouverte la réflexion théologique, il l'est plus encore de ne pas laisser des personnes ou des groupes s'enfermer, pour le concret de leur vie et de la vie de l'Église, dans des illusions stériles.

mission commune du couple chrétien relève du baptême et du mariage ; par l'ordination, le Christ saisit une personne, non un couple.<sup>17</sup>

## 2.1.1.2. CELA DIT QUELQUE CHOSE DU COUPLE

Cette insistance sur la personne, bien loin d'ignorer la réalité conjugale, rejoint quelque chose de la vie du couple. Ce n'est pas à moi, ici, de souligner des enjeux mis en valeur aujourd'hui par une anthropologie issue de la psychanalyse, ou par la pratique du conseil conjugal.<sup>18</sup> On a pu souligner l'apport chrétien à cet itinéraire.<sup>19</sup> Il s'agit de permettre à chacun de développer son propre chemin, sa propre vocation - l'un avec l'autre et l'un par l'autre, mais y compris dans ce qui restera inassimilable et incompréhensible pour l'autre. "Le plus petit abîme est le plus difficile à franchir...".

Bien sûr, le fait que "l'un" soit saisi ébranle "l'une". Pour la femme aussi, il s'agit d'une orientation importante de sa vie, d'un appel qui la concerne au plus profond dans sa propre vocation. Aussi faut-il que tous soient attentifs, pour que chacun ou chacune retrouve sa propre vocation et toute sa liberté. Cette attention réciproque correspond bien à la vocation commune du couple.

Il n'y a donc pas à minimiser l'élément de différence et de séparation. Le prendre au sérieux rend probablement plus service au couple que de vouloir le réduire.

## 2.1.1.3. NE PAS EN MINIMISER LES DIMENSIONS CONCRETES...

Les dimensions en sont bien concrètes :

---

<sup>17</sup> Dès le départ, il m'a paru important de réfléchir à partir de ce que vivent des **personnes**, qui sont engagées dans le mariage, et dont l'une des deux devient diacre. Cela me paraît beaucoup plus intéressant que de disserter sur les rapports entre les **sacrements** du mariage et de l'ordre. Une intervention de Jean-Pierre LECLERCQ à FRANCHEVILLE insistait aussi sur ce point : "D'un point de vue théologique, je crois important de distinguer nettement les deux sacrements, avant de parler des liens qui les articuleraient l'un à l'autre. Le mariage s'inscrit dans la ligne du baptême; la vocation baptismale y est désormais vécue dans les conditions d'une vie conjugale et familiale. Quant au sacrement de l'ordre, il est entièrement relatif à la construction de l'Eglise : ceux qui sont ordonnés reçoivent un ministère et il leur revient de fonder des communautés ecclésiales et de veiller à leur qualité évangélique.

"Un premier avantage d'une telle distinction est de signifier que rien ne manque au baptême ni au mariage : l'ordination ne vient pas renforcer les liens d'une vie conjugale qui serait déficiente..." (cf p.43, note1)

C'est pourquoi je (FD) suis très réticent à faire du "oui je l'accepte" dit par l'épouse à l'ordination comme un "second" oui du mariage. Il n'y a rien à ajouter au "OUI" du mariage ! Il est dit une fois pour toutes; il ouvre une histoire dans laquelle on pourra chercher à le réaliser dans la vie de tous les jours et tous les jours de la vie. L'ordination sera une étape symbolique marquante, mais parmi d'autres - pas un "second" oui, comme s'il ne s'était rien passé entre mariage et ordination !

<sup>18</sup> cf les divers ouvrages de Jean-G. LEMAIRE; ou de Jeannine MARRONCLE, par exemple *Vivre à l'aise dans le couple*, Centurion, 1976; *Aujourd'hui les couples*, Editions Ouvrières, 1980.

En réponse à une question posée, j'ajoute qu'il ne me paraît pas "intolérable" qu'un évêque puisse convoquer les diacres sans leurs épouses. Il peut bien convoquer de ses collaborateurs, ou de ses collaboratrices, sans leurs conjoints ! C'est d'ailleurs ce qui se passe généralement dans notre société, et c'est peut-être même l'un des acquis du féminisme... Bien sur, il y aura d'autres réunions où il sera tout à fait souhaitable que l'épouse du diacre soit elle aussi invitée.

<sup>19</sup> cf l'article de Louis BEIRNAERT cité note 6; Eric FUCHS, *Le désir et la tendresse*, Labor et Fides, Genève, 1979; Marie BALMARY, *Le sacrifice interdit*, Grasset, 1986.

Il y a le temps lié au ministère. Pour une part, c'est déjà vrai, avant l'ordination, des divers engagements et services vécus comme laïc ; et des rencontres de discernement, d'accompagnement, de formation. Mais ne dissimulons pas que l'ordination introduira d'autres appels. L'équilibre reste à trouver dans la durée avec les responsabilités premières dans la famille.

Il y a la nécessité de la discrétion ou du secret, liée au respect des personnes rencontrées. Là encore, il n'est pas inouï, indépendamment de l'ordination, que chacun des époux ait son secret. L'ordination crée de nouvelles exigences. Discrétion et secret sont bien compatibles avec la confiance, le partage et le soutien mutuels. Chaque couple les vivra à sa façon - en inventant...

Il y a le réseau de relations lié à un ministère. Là encore, au moins dans le monde urbain aujourd'hui, dans le travail, etc...chacun dans le couple vit des réseaux de relations qui ne sont pas habituellement partagées par l'autre. Rien d'inouï, donc! Mais des relations nouvelles du diacre, à prendre en compte dans la vie du couple.

Il y a... bien d'autres choses sans doute, que les diacres et leurs épouses pourraient ajouter ici.

#### **2.1.1.4. NI LES DIMENSIONS SYMBOLIQUES**

Il y a des éléments qui font problème dans la célébration de l'ordination. La prostration. L'aube. La place de l'épouse et de son expression. Une étude est à faire, que je ne peux même amorcer ici. Je suis sensible aux difficultés éprouvées par des femmes et des enfants.<sup>20</sup> Il me semble qu'il faudrait pourtant résister au désir de gommer les éléments symboliques qui expriment une différence et une séparation réelles.

Une des difficultés est d'ailleurs transitoire : elle tient au fait que la seule expérience d'ordination que nous avons vécue (...depuis dix siècles!) concernait des hommes célibataires. Du coup, un certain nombre de gestes symboliques se trouvent affectés du coefficient "célibataire", alors qu'il peut s'agir d'une "saisie par le Christ" qui n'est pas *plus* vraie pour un célibataire que pour un homme marié (ni l'inverse, bien sur!).

Il y a la séparation dans l'assemblée eucharistique (encore l'aube ; la présence à l'autel). Ne pas nier cette séparation et sa portée symbolique. Mais trouver aussi sans doute l'équilibre entre la présence à l'autel et la participation à l'Eucharistie en famille<sup>21</sup>

Il y a l'appartenance au ministère ordonné, à l'ordo diaconorum, lié au presbyterium et à l'Évêque. "J'ironise sur le clergé... et, tout à coup, je me rends compte que j'en suis..." me dit un diacre récemment ordonné. Cela veut dire une solidarité...pas toujours facile à vivre. Chacun de nous connaît cela - et aussi la stérilité de l'attitude qui consisterait à se démarquer...Mais ce peut être plus difficile à vivre quand cela traverse aussi le couple.

---

<sup>20</sup> Une épouse de diacre note : "Le couple doit aller voir des ordinations ou des diacres en mission liturgique pendant le cheminement, car le choc est important pour la femme"

<sup>21</sup> Il faut aussi noter le renouvellement possible pour toute la famille dans la participation à l'Eucharistie. Il n'y a pas que de difficultés, mais aussi des découvertes ou des re-découvertes partagées par exemple à la journée régionale d'Ile de France. 1er Mai 1988).

### **2.1.2. que cela soit vivable et source de vie**

Encore faut-il, en effet, que cela soit non seulement *vivable*, mais encore *source de vie* pour la vie personnelle du diacre, pour la vie du couple, pour la vie du foyer. Que cela soit nourriture et épanouissement de la *vie chrétienne*.

#### **2.1.2.1. CELUI QUI EST ORDONNE EST D'ABORD UN HOMME, UN BAPTISE, UN MARI**

Le principe fondamental est que l'ordination, si elle peut supposer des ruptures et des chemins nouveaux, ne peut jamais faire l'impasse sur tout ce que vit déjà celui qui va la recevoir. Tout prend racine dans la vie humaine et chrétienne. L'ordination et le ministère n'ont de sens que s'ils permettent à cela d'être vécu et de s'épanouir. C'est vrai pour le ministre célibataire : le ministère n'aurait pas de sens s'il n'était pas, pour celui qui le vit, chemin de liberté chrétienne et de fidélité. C'est vrai pour le ministre marié: ordination et ministère doivent lui permettre de vivre pleinement son mariage.<sup>22</sup> Mais, marié ou célibataire, le ministre peut aussi vivre son ministère d'une façon qui soit aliénation, fuite en avant, manque de liberté et de vérité dans la relation. Si l'ordination doit épanouir la vie dans le mariage...elle peut aussi l'esquinter. Il y a un discernement à faire, non seulement avant l'ordination, mais encore dans la durée, au long de la vie.<sup>23</sup>

#### **2.1.2.2. PARADOXE DE L'INTERPELLATION**

Dans les attendus pour légitimer l'interpellation de laïcs chrétiens en vue du diaconat, on a coutume de dire que l'interpellation est ici possible parce qu'on n'a pas le "problème" du célibat. Interpeller en vue d'un ministère ne comporte pas le choix d'un état de vie - choix par rapport auquel l'interpellation ne peut pas avoir le même caractère, et devrait se faire plus discrète.

Je me demande s'il ne faudrait pas dire *aussi* l'inverse : l'interpellation est plus délicate quand il s'agit d'hommes mariés, parce qu'on a le "problème" du mariage. On est plus libre vis-à-vis d'un célibataire, parce qu'il n'engage que lui. Vis-à-vis d'un homme marié, on sait que cela va engager aussi sa femme et ses enfants.

Pardonnez-moi de compliquer apparemment les choses ! Mais je crois que ce paradoxe ne fait qu'exprimer ce que nous vivons.

#### **2.1.2.3. QUE CELA SOIT VIVABLE**

Il faut nous méfier ici des pièges de la générosité, pour nous-mêmes - et des pièges de l'appel à la générosité, pour les autres. Le premier service que nous avons à rendre aux autres, c'est d'être heureux! Un juste discernement spirituel n'amène pas, certes, à se dérober devant des appels ou des exigences qui peuvent comporter pour nous de graves inconvénients. Mais jamais cela ne doit se faire dans la tension, la conscience héroïque, l'exaltation de notre propre agir ou de notre propre valeur. Et l'appel venant d'un autre ne peut tabler sur ces ressorts-là. St Ignace parle des tentations sous l'apparence du bien. Ce sont les plus subtiles et les plus spirituelles. L'Écriture les rapporte à Satan, trop subtil pour nous tenter par le mal. Dans le récit de la tentation de Jésus, l'Adversaire ne cherche

---

<sup>22</sup> Encore : le mariage précède l'ordination, et cela dit un ordre de priorité. cf USA 107.

<sup>23</sup> Cela suppose la pratique de lieux et de temps de discernement, dont le couple peut avoir besoin, et particulièrement ce couple au sein duquel le mari est diacre.

à le détourner, ni de son projet évangélique, ni de sa filiation divine. Il lui propose simplement de réaliser l'un et l'autre d'une *manière* qui n'est pas selon Dieu.

Co 13 reprend le même motif, énumérant une série d'actions héroïques, qui de soi sont choses fort bonnes, mais qui sont creuses et vides si le ressort n'en est pas l'amour. Nombreux sont ici les pièges de la générosité, les pièges de la fuite en avant (la fuite du foyer en est une...), les pièges de la justification par l'agenda (les pages bien remplies me rassurent sur ma propre valeur... - forme contemporaine de la justification par les œuvres!). Je peux me précipiter dans la multiplicité des actions d'une façon qui n'est pas juste - et qui me fait échapper à ma responsabilité réelle.

Mais c'est vrai aussi pour l'appel à adresser à d'autres. Le piège est d'utiliser des personnes sans s'être un moment demandé si ce sera bon pour elles, ou sans en prendre les moyens. "Pour le bien de la cause". Kant nous avertit qu'on ne doit jamais considérer une personne comme un moyen, mais toujours comme une fin.<sup>24</sup> En quoi il reprend la règle d'or évangélique. Et Jésus nous met en garde contre la recherche éperdue de prosélytes...qu'on rendra aussi mauvais que nous (Mt 23). Ou encore dénie tout sens à la protestation : "Seigneur, n'est-ce pas en ton Nom que nous avons prophétisé, chassé les démons, etc...?" (Mt 7)

La bonne question n'est pas seulement : "L'Église a-t-elle besoin de...?" - mais aussi et **d'abord** : "sera-ce bon pour cet homme et pour les siens?" ; "sera-ce bon pour moi et pour les miens ?"

L'Esprit fait œuvre de personnalisation, permet à chacun et chacune de devenir davantage soi-même dans le développement de la relation originale et singulière de création dans laquelle il ou elle se reçoit de Dieu. L'Esprit mène à l'invention de ce chemin unique dans lequel chacun ou chacune découvre Jésus comme le Chemin. Ne faisons pas obstacle à l'Esprit, là où nous avons à être ses serviteurs.

#### **2.1.2.4. QUE CELA SOIT SOURCE DE VIE**

Les fruits de l'Esprit sont charité, joie et paix...(Ga 5,22). Je suis frappé par cette dimension dans de multiples témoignages de diacres et d'épouses. Signe de quelque chose qui est vécu dans le mouvement de l'Esprit Saint. Dans l'Esprit qui nous personnalise, chacun, chacune, devient capable davantage de dire "je". La grâce de l'ordination, c'est aussi que le ministère puisse devenir nourriture de la vie chrétienne personnelle, grâce pour le diacre, mais aussi pour son épouse et ses enfants, plus largement pour tout son univers relationnel. Le don de Dieu, pourvu que nous lui soyons fidèles, que nous sachions le "raviver" (2 Tim 1,6), permet cette vérité spirituelle et vitale.

Cela engage à la fois un goût et un véritable "désintéressement" dans le service. Au long du temps, c'est aussi l'enjeu d'un accompagnement ou d'un dialogue spirituel.

#### **2.1.2.5. MEME CHOSE POUR LE CELIBAT**

Pour le célibataire, il ne s'agit plus de l'ordination survenant dans son état de vie et ses relations de foyer. Il s'agit plutôt de l'engagement dans le célibat, lié à l'ordination. Mais les mêmes

---

<sup>24</sup> "Que, dans l'ordre des fins, l'homme (et avec lui tout être raisonnable) *soit une fin en soi*, c'est-à-dire qu'il ne puisse jamais être employé par personne (même pas par Dieu) simplement comme un moyen sans être en même temps une fin pour lui-même..." *Critique de la raison pratique*, PUF 1971, p. 141. Dans la réflexion philosophique contemporaine, il faudrait ici renvoyer à Emmanuel MOUNIER et Gabriel MARCEL; à Martin BUBER et Emmanuel LEVINAS.



enjeux sont présents. Célibat et ministère n'ont de sens chrétien qu'à être vivables et source de vie. Avec les mêmes pièges et la même possibilité de correspondre au mouvement de l'Esprit.

Du côté de la vie religieuse et du côté du ministère presbytéral, nous sommes plus habitués à un travail de formation et de discernement. Les questions ne sont pas vraiment différentes pour le diaconat. Deux notes seulement :

Le fait que l'ordination diaconale soit conférée *aussi* à des hommes mariés peut apporter un élément nouveau dans le discernement.

Vatican II envisageait des jeunes gens célibataires et des hommes mûrs mariés. Dans la pratique, les célibataires ordonnés diacres ont été surtout des hommes mûrs. Cela n'a rien d'étonnant, mais ne doit pas fermer d'autres possibilités.<sup>25</sup> Selon l'âge des candidats, les questions du discernement seront évidemment différentes.

## 2.2. DES FEMMES DONT LE MARI EST DIACRE

### 2.2.1. attention à la double surcharge symbolique

#### ... du mariage

Éphésiens 5 dit quelque chose de très fort sur le mystère du mariage, mystère de la relation du Christ et de l'Église. Une telle parole explicite le sens de la parole de Jésus, prenant au sérieux la Nouvelle Alliance, comme nous l'avons exploré au § 1. En ce sens, liée au don du Christ en sa Pâque, elle est profondément libératrice ; elle ouvre un chemin de vérité pour la relation homme-femme ; elle actualise le projet créateur.

Mais cette bonne nouvelle libératrice peut aussi devenir un piège. Elle annonce un don auquel on peut répondre, dans l'humilité des tâtonnements, des chutes et des reprises, qui font la vie humaine. Ni l'homme ni la femme - ni davantage l'Église que le Christ purifie par le bain du baptême - ne sont établis dans l'idéal. Ils sont appelés à accueillir un don et à inventer un chemin. Mais si la parole de Paul est prise comme désignant un idéal auquel il s'agit simplement de correspondre, elle enferme, soit dans la correspondance illusoire avec cet idéal, soit dans la déception et l'auto-condamnation.

---

<sup>25</sup> Peut-être n'a-t-on pas assez osé proposer le diaconat à des jeunes qui acceptent l'engagement du célibat...Il peut bien arriver que leur charisme, ou leur vocation, soit plus diaconale que presbytérale. Inversement, il aurait peut-être pu arriver à certains évêques d'ordonner diacres des hommes mariés...qu'ils auraient plus volontiers ordonnés prêtres. Cela peut aider à prendre au sérieux le diaconat; mais cela peut aussi être source de confusions, en n'aidant pas à situer la différence de mission entre les deux ordres. Ne théologisons pas trop vite...

Des voix s'élèvent, dans certains synodes diocésains, pour demander que les hommes mariés déjà ordonnés diacres puissent être ordonnés prêtres. Il me semble qu'il faut **résister** fermement à une telle dérive. La question d'ordonner prêtres des hommes mariés est une question qu'on peut poser tout à fait légitimement. Mais pourquoi serait-ce particulièrement ceux qui ont été déjà ordonnés en vue d'un diaconat **permanent** ?

De même, pression est parfois faite sur des diacres célibataires ou veufs, en vue d'accepter une ordination presbytérale. Voici ce qu'en disait Hervé LEGRAND à FRANCHEVILLE : "Du point de vue canonique, rien n'interdit à un évêque d'appeler quelqu'un jugé apte au ministère presbytéral, pour un besoin que lui-même ou son Eglise a repéré. Théologiquement, il n'y a aucune objection. Par contre, il y a une question de discernement qui porte sur le rétablissement comme "ministère permanent". Si trop facilement on ordonnait ceux qui sont diacres comme prêtres, on ferait passer le diaconat comme une "expérience". Et le jour où des personnes mariées pourraient être ordonnées prêtres, les diacres le seraient "par fourgons entiers" ! Cela mettrait en cause l'originalité ou la spécificité du ministère des diacres. Si l'Eglise a voulu rétablir le diaconat "permanent", il ne faut pas que trop de décisions viennent à l'encontre de ce rétablissement."

La théologie du mariage est parfois tombée dans cette tentation de faire du symbole d'Eph 5 une surcharge, invitant les couples à correspondre à un idéal trop lourd, trop intellectuel, trop loin des tâtonnements de l'existence réelle. Il y aurait une relecture critique à faire de l'interprétation d'Eph 5, pour l'arracher à une lecture platonicienne et la resituer dans la vérité chrétienne.<sup>26</sup>

## ... et de l'ordination

Mais la même surcharge symbolique menace la perception de l'ordination. Le ministre ordonné, participant de la relation du Christ Tête, par rapport à son Corps qui est l'Église, n'aurait-il pas au Christ une relation particulière qui ferait de lui un super-chrétien ? Nous savons qu'il n'en est rien. Le ministre n'est qu'un chrétien parmi les autres, "donné à l'Église" pour signifier la relation du Christ à son Corps. Mais...les images fausses ont la vie dure, peut-être parce qu'elles trouvent quelque correspondance dans notre humanité toujours marquée par le péché qui fait considérer tout, et surtout le meilleur, "comme une proie" (Phil 2).

Une double surcharge symbolique, donc, qui risque de peser sur le couple du diacre - d'autant que s'y greffent nos difficultés à faire la vérité dans la relation homme-femme (cf *Mulieris Dignitatem*).

Autrement dit, il y a quelques risques qu'une femme de diacre se trouve écrasée par le poids de thèmes théologiques chrétiens mal compris, ou qui fonctionnent de travers.<sup>27</sup>

### 2.2.2. question de chasteté

Bien sûr, il a un travail théologique à faire pour resituer ces vérités chrétiennes. Mais ce travail sera toujours à refaire. Je préfère m'attarder ici à ce qui perpétuellement tente de pervertir le meilleur de la vérité pour le faire servir au mensonge. C'est pourquoi je vous propose une réflexion plus vitale, plus morale : question de chasteté.

Voilà un mot lui-même pris dans beaucoup d'ambiguïtés! Et d'abord la confusion avec la continence.

Je vous renvoie aux définitions claires de Xavier THÉVENOT<sup>28</sup>:

**Continence** : Ce mot vient du latin *continere* qui signifie contenir. Il désigne l'état d'une personne qui contient ses pulsions sexuelles. Est donc continent un sujet qui s'abstient de tout plaisir génital orgasmique *volontairement* provoqué, c'est-à-dire qui ne se masturbe pas ou qui n'a pas de passage à l'acte sexuel avec autrui. Il importe de saisir que la chasteté ne se confond pas avec la continence. En effet, il peut arriver, en premier lieu, qu'une personne soit continent et non chaste...En second lieu, la chasteté n'est pas réservée aux seuls célibataires. Toute personne, mariée ou non, bien équilibrée ou non, doit, du point de vue de l'éthique, viser la chasteté.

**Chasteté** : Ce mot désigne la disposition intérieure qui pousse une personne à réguler sa sexualité de façon *libérante* (pour soi et pour les autres). On le voit, le terme *chasteté*, si on le comprend bien, ne suggère pas la volonté de dépasser ou, pire encore, de dénier la réalité

<sup>26</sup> cf Pierre REMY, "Le mariage, signe de l'union du Christ et de l'Eglise. les ambiguïtés d'une référence symbolique", dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, tome 66,n°3, juillet 1982, pp. 397-414.

<sup>27</sup> *Mulieris Dignitatem* souligne et combat avec acuité ce risque-là.

<sup>28</sup> Xavier THEVENOT, *Repères éthiques*, Salvator, 1982, p.45.

## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

sexuelle, mais le désir de réguler l'organisation de pulsions sexuelles partielles dont toute personne est constituée. Devenir chaste, ce n'est donc pas tenter d'éviter la sexualité, mais c'est chercher à bien l'assumer ; ceci, quel que soit l'état de vie dans lequel on se trouve et quel que soit l'équilibre humain que l'on a réussi à atteindre. En outre, le but visé par la régulation de la sexualité est un but éminemment positif : une plus grande liberté. L'effort pour devenir chaste est donc un effort pour devenir plus homme ou plus femme, en un mot pour augmenter le pouvoir relationnel qui est le nôtre.

Vous voyez tout de suite que la confusion avec la continence n'est pas innocente, quand il s'agit de ministres ordonnés. C'est un schéma anthropologique bien enraciné : le sacré a quelque chose à voir avec la sexualité. Cela peut aller des orgies sexuelles liées à bien des cultes païens, au sentiment opposé qu'approcher de l'autel suppose l'abstinence sexuelle. Dans l'histoire de l'Église, nous voyons la question posée dès le Concile de Nicée (325), selon une légende qui date d'un bon siècle après, mais qui est significative :

"Le concile, s'efforçant de redresser les mœurs de ceux qui servent dans les Églises, établit des lois, qu'on nomme canons. Tandis qu'on délibérait sur ce point, l'opinion générale était d'introduire comme loi que les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres ne fissent pas lit commun avec les épouses qu'ils avaient prises en mariage avant d'être ordonnés. Mais se dressant au milieu d'eux, Paphnuce le Confesseur s'y opposa, déclarant le mariage chose honorable, et tempérance le fait de s'unir à sa propre épouse. Il conseilla au Concile de ne pas poser une telle loi : il serait difficile de supporter la chose, et ce pourrait même être pour les maris et pour leurs épouses une cause d'intempérance. Il fallait, selon l'antique tradition de l'Église, que les non-mariés, une fois entrés dans la hiérarchie, ne se mariassent plus, mais que ceux qui y étaient entrés après le mariage ne se séparassent pas de leurs femmes. Voilà la proposition que fit Paphnuce, bien qu'il fût lui-même non marié. Le concile approuva cet avis et ne fit pas de loi à ce propos, mais laissa la chose au jugement de chacun, sans qu'il y eût contrainte." <sup>29</sup>

La suite de l'histoire de l'Église n'a pas toujours eu la prudence attribuée au concile de Nicée.<sup>30</sup> Paul disait des choses plus simples, plus sobres, et moins entachées de méfiance à l'égard de la sexualité (malgré la légende!).<sup>31</sup>

La re-création du diaconat avec Vatican II se fait dans un contexte où, Dieu merci! chasteté et continence ne se trouvent plus faussement identifiées.<sup>32</sup>

<sup>29</sup> SOZOMENE, *Histoire ecclésiastique*, Livre I, chp 23 (Sources Chrétiennes n° 306). Ecrit vers 445.

<sup>30</sup> voir par exemple l'ouvrage collectif *Le fruit défendu, les chrétiens et la sexualité de l'antiquité à nos jours*, coll. "Chrétiens dans l'histoire", Centurion, 1985...qui aide d'ailleurs à saisir une réalité nuancée et ambivalente, assez différente des poncifs dont notre culture est remplie !

<sup>31</sup> voir 1 Corinthiens 7, un texte qu'il faut lire avec attention, puisqu'il est écrit, évidemment dans une culture très différente de la nôtre. Notons que mariage et célibat sont qualifiés l'un et l'autre de dons spirituels (charismes), au verset 7. Et au verset 5 : "Ne vous refusez pas l'un à l'autre; si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière; puis reprenez la vie commune, de peur que Satan ne profite, pour vous tenter, de votre incontinence".

<sup>32</sup> *Lumen Gentium* 11 cite ce texte de Paul, en y ajoutant le commentaire d'Augustin : "Ce n'est pas seulement la continence qui est don de Dieu, mais aussi la chasteté des époux". Reste que le mot de "chasteté" est spontanément compris comme absence de relations, et que "lorsqu'on découvre ce mot dans le rituel d'ordination ("par sa fidélité à ta Parole et la chasteté de sa vie, qu'il stimule la ferveur de ton peuple..."), ça coince ! J'aime à dire que mon mari a 8 ans d'ordination, et notre dernier fils 6 ans d'existence. Et les gens sont soulagés..."

## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

Mais justement, il s'agit de vérité de la relation de l'époux et de l'épouse. Il s'agit de chasteté au sens le plus fort. Après Xavier THÉVENOT, c'est à Olivier CLÉMENT que j'emprunte une autre approche de la chasteté : mettre toutes les forces de l'éros au service de l'amour et du développement des personnes.

Il ne s'agit pas seulement de ne pas commettre l'adultère - ce qui est bien évidemment supposé ! Il s'agit de la priorité de l'amour et du développement des personnes. Comme le Corban que dénonce Marc 7, une certaine idée du mariage, une certaine idée de la responsabilité ministérielle, peuvent entraver, sous un prétexte religieux, l'amour et le développement des personnes.<sup>33</sup>

L'attention mutuelle de l'époux et de l'épouse, leur responsabilité l'un à l'égard de l'autre et leur responsabilité commune, voilà la règle d'or. Ordination et ministère peuvent être vécus d'une façon qui ne serait pas chaste ; et de même le dévouement ou l'abnégation de l'épouse. Ce n'est pas l'accumulation des services qui est vraie, mais une certaine qualité de l'amour, qui est d'abord l'amour de celui ou de celle qui est devenu par le mariage "le prochain le plus proche".

### 2.2.3. paroles de femmes

Devant la perspective du diaconat, l'épouse, comme l'époux, peut vivre à la fois désir, appréhension, crainte diffuse. Dans les réponses des régions à l'enquête, je suis frappé par la *peur* qui s'exprime autant que la *joie* que je notais tout à l'heure. Et certes, la joie apparaît comme un dépassement de la peur. Mais ce dépassement ne peut se faire à n'importe quelles conditions.

On a peur par rapport au temps, aux activités, à la concurrence que le ministère risque de faire aux responsabilités familiales ; par rapport à l'équilibre personnel et familial que l'épouse se sent la vocation de préserver.

On a peur aussi de la cléricisation ; peur que l'Église ne "bouffe" le mari. Ce n'est pas seulement question de temps, mais d'investissement affectif et spirituel. C'est la crainte de la femme, par rapport à une fausse perception de l'ordination et du ministère, comme on vient de le souligner. Mais nous soulignons aussi combien ces fausses images sont présentes et nous imprègnent. Si bien que la crainte, elle, n'est pas fausse. Disons même qu'elle peut toucher très juste. Aussi peut-elle permettre de faire la vérité dans le vécu de la préparation ou de l'exercice du ministère.

Que la femme puisse ici trouver et exprimer sa parole est donc important pour elle, mais aussi pour son mari, pour le foyer, et pour l'ensemble de l'Église. Comment lui permettre d'avoir une parole, *sa* parole - et de la faire entendre ?

Certaines ont un souci de discrétion, de respect de l'aventure spirituelle personnelle de leur mari à travers l'appel au ministère. Ce souci est bon, mais il ne doit pas empêcher leur parole personnelle, dans le couple, mais aussi dans l'Église. Après tout, il s'agit *aussi* de leur aventure spirituelle personnelle - et de la confiance ou du soutien mutuel dans le couple.

---

Reste aussi dans le Code l'assez curieux oubli du canon 288, qui ne mentionne pas parmi les obligations des clercs qui ne s'appliquent pas aux diacres permanents...le célibat et la continence (canon 277).

<sup>33</sup> Marc 7,8-13 : "Vous mettez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes [...] Vous annulez bel et bien le commandement de Dieu pour observer votre tradition. En effet, Moïse a dit : *Rends tes devoirs à ton père et à ta mère*, et : *Que celui qui maudit son père ou sa mère soit puni de mort*. Mais vous, vous dites: Si quelqu'un dit à son père ou à sa mère: Je déclare CORBAN (c'est-à-dire offrande sacrée) les biens dont j'aurais pu t'assister, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, et vous annulez la Parole de Dieu par la tradition que vous vous êtes transmise. Et vous faites bien d'autres choses du même genre." Voir aussi Mt 23.

Pratiquement, cela renvoie à la nécessité d'un accompagnement spirituel, *en dehors* des responsables du diaconat (mais leur responsabilité est sûrement d'inviter à le vivre)<sup>34</sup>. C'est aussi la nécessité d'un dialogue "au for externe" avec les responsables, qui puisse être vécu par ceux-ci avec une vraie "indifférence" spirituelle quant au projet de diaconat.

Dans l'état actuel de la société et de l'Église, la présence de *femmes* est souhaitable dans ce dialogue. Je ne parle pas nécessairement de femmes de diacres ; malgré les apparences, elles ne sont pas toujours les mieux placées, à moins d'avoir acquis suffisamment de distance par rapport à leur propre expérience. Mais les hommes célibataires (y compris les prêtres) ont aussi leurs fantasmes sur le mariage - et les fantasmes spirituels ou théologiques ne sont pas les moins dangereux...

Il faudrait veiller, non seulement à rendre possible la présence des épouses de candidats dans tout le processus de discernement et de formation, mais aussi à la présence de femmes parmi les formateurs. Et à ce que peut permettre un échange entre femmes de candidats, ou de diacres, entre elles.<sup>35</sup>

## 2.2.4. Dieu ne peut appeler un homme marié d'une façon qui "esquinte" son épouse ou qui nie sa responsabilité d'époux et de père

Je ne parle pas ici des concurrences ou des conflits qui sont la marque normale de notre vie humaine ; ni donc de ce qui est à gérer dans une vie d'homme ordonné, comme dans toute vie.

J'envisage ce qui serait invivable pour l'épouse - soit que cela apparaisse ainsi au jugement des responsables, soit qu'elle même le ressente comme invivable (même si ses raisons ne sont pas convaincantes : nous sommes dans le domaine de la vie, non des arguments). Il faut s'assurer des conditions qui peuvent vraiment permettre à l'épouse de dire *non*.. Et il faut que ce *non* soit respecté sans en discuter ou en "négocier" les raisons.

Il faut ici insister. Spontanément, le "oui" nous paraît une vraie réponse à un appel de Dieu ; le "non" est vite assimilé au départ du jeune homme riche. Or le "non" peut être un choix spirituel aussi fort (voire plus fort). Il peut être le fruit d'un vrai travail de discernement spirituel. Il peut être un fruit de l'Esprit, qui permet de renoncer à de belles images de dévouement ou de service, qui n'étaient, ni réalistes, ni vivables, pour cette personne, et pour les autres qui risquaient de s'y engager.

L'époux, pour sa part, les responsables d'Église, pour la leur, ont à trouver la liberté de ne pas poursuivre un projet qui "esquinterait" le couple. Sans faire peser sur l'épouse tout le poids de cette renonciation. Le discernement est à faire en couple et en Église ; et l'épouse y a sa parole et sa responsabilité propres. Pratiquement, je souligne ici l'intérêt d'une instance de discernement qui ne soit pas trop proche des responsables diocésains (une commission régionale, par exemple).

## 2.2.5. qualités du consentement de l'épouse

Si le *non* doit être possible, et respecté, le *oui* doit être situé avec toute sa densité, sans lui faire porter autre chose que ce qu'il dit.

La sobriété du rituel est probablement bonne. Il ne s'agit pas de faire tout un discours ; et il en va de même dans le dialogue entre l'évêque et le futur diacre. En réponse à la demande de l'évêque, le *oui*,

<sup>34</sup> Deux ans après FRANCHEVILLE, après avoir travaillé au sein de l'atelier "mariage et diaconat" au service du Comité National, après avoir rencontré d'autres personnes, je pense que cette nécessité d'un accompagnement spirituel personnel est une dimension capitale, dont nous n'avons pas encore mesuré toute l'importance. Voir aussi l'intervention de Chantal BARTET, dans les conclusions du congrès de VICHY, à l'Ascension 1991.

<sup>35</sup> cf USA 108-109; et l'article d'Eileen TIERNEY, *Diaconat Aujourd'hui* 40, p.27.

*je l'accepte* du rituel n'est pas enfermé dans un projet ou un programme qui sera de toute façon transformé par les évolutions et les événements de la vie. Comme le consentement du mariage, il est ouvert et ouvre l'avenir.<sup>36</sup> L'acceptation dit un engagement de la femme dans sa propre aventure spirituelle. L'acceptation dit aussi le respect d'une aventure spirituelle que le *oui* de la femme rend possible, mais qui est celle du mari - avec la volonté que, lui, exprimera dans le dialogue avec l'évêque.

L'épouse ne désire, ni n'acquiesce à la place de l'époux. Elle ne s'engage pas non plus à l'aider ou à participer à son ministère (nous verrons plus loin que chacune peut ici se situer très différemment - mais aussi que cela peut changer dans la durée : il n'y a rien à engager de façon fermée). Elle le *laisse* faire ce chemin, ayant perçu que cela est bon, et sachant que son acceptation rend ce chemin possible.<sup>37</sup>

## 2.3. DES ENFANTS DONT LE PERE EST DIACRE

### 2.3.1. consultation, autre chose que consentement

Si l'on *consulte* les enfants, on ne leur demande pas leur *consentement*. C'est très différent. On n'est plus ici dans la relation conjugale, mais dans la liberté réciproque des parents et des enfants. Évidemment, cela aura une portée très différente selon l'âge des enfants : pour des majeurs, pour des adolescents, pour de jeunes enfants (qui deviendront des adolescents...). Et avec la situation particulière d'un enfant handicapé ou envers qui il y a autre forme de relation ou de responsabilité.

Les enfants sont consultés, mais il ne convient pas de faire peser sur eux la responsabilité d'une décision que les parents ont à prendre. Bien sûr, selon le style de vie et de relations de la famille, selon la maturité de chaque enfant, cela prendra des formes bien différentes. Et les parents auront à s'interroger sur le bien des enfants, dans le présent et dans l'avenir. Sans s'étonner que les enfants aient aussi besoin de prendre leurs distances par rapport à ce que vivent les parents - et par rapport à leur image sociale.

---

<sup>36</sup> Il faudrait réfléchir sur le rituel comme rituel : une parole sobre, qui s'insère dans une ritualité sociale avec toute sa portée symbolique est beaucoup plus forte que les discours qui s'essaient à rendre compte de ce qui est vécu. Des années après, l'engagement demeure, alors que les raisons pour en rendre compte se sont estompées ou profondément transformées. C'est pourquoi il ne me semble jamais opportun de mêler au rituel lui-même de telles raisons ou de tels discours. Mais ce sont là mes perceptions anthropologiques, et elles sont discutables. Par contre, il peut être souhaitable de laisser place à de telles prises de paroles dans d'autres rencontres, ou à un autre moment de la célébration d'ordination. Je laisse la parole à une femme de diacre, qui conteste ce que je viens d'écrire : "Après tout ce qui a été dit sur la femme, l'attention qui doit lui être faite, etc..., le "oui je l'accepte" est un peu court...Si l'épouse a eu toute la liberté de pouvoir dire: oui ou non, son oui est alors un vrai oui qui peut prendre place dans la liturgie, et elle peut dire aussi pourquoi elle accepte, pourquoi elle est partie prenante de l'ordination de son mari. Je crois que ce qui fait le plus mal à certaines femmes, c'est de dire : "Oui, je l'accepte" et rien de plus. Ce jour-là, c'est comme si leur mari était *pris* par l'Eglise, et, à partir de ce jour-là, elles savent qu'elles devront se battre. Dire quelques mots derrière le oui, c'est aussi comme une victoire pour la femme : celle d'avoir bousculé un rituel fait par des célibataires pour des célibataires".

<sup>37</sup> Cela a une portée humaine et symbolique, dont il est bon qu'elle soit aussi précisée juridiquement : canon 1031 § 2.

La consultation des enfants n'est pas seulement l'affaire des parents, mais aussi celle des responsables du discernement ecclésial. C'est là que l'on peut voir s'il y a ou non souffrance venant de l'engagement des parents ; si cela est bon ou non pour la famille.<sup>38</sup>

### 2.3.2. I Timothée 3, autrefois et aujourd'hui

Il nous faut lire 1 Tim 3 ou Tite 1, avec notre situation sociale actuelle. "Les diacres doivent être maris d'une seule femme, *savoir bien gouverner leurs enfants et leur propre maison*"(1 Tim 3,12, cf 3,4-5 ; Tite 1,6). Nous ne sommes pas à la recherche d'une garantie de réussite dans l'éducation, ni dans la foi des enfants. Il y a à chercher plutôt un vrai respect, l'éducation de leur liberté, la capacité aussi de les accepter différents de nos projets. Cela vaut du diacre et de son épouse, mais aussi des communautés chrétiennes, en ce temps où la responsabilité des parents est difficile, même si elle est, aussi, pleine de joie et d'espérance. Plus précisément, il ne s'agit pas de projeter sur le diacre et sur sa famille nos représentations de la réussite - en particulier de projeter sur les enfants nos attentes pour qu'ils réalisent nos images du "bon jeune chrétien".

Être fils ou fille de diacre peut être lourd à porter pour telle ou tel.<sup>39</sup> Dans un milieu non chrétien, l'appartenance publiquement signifiée du père peut susciter ironie ou incompréhension. Mais la surveillance pas toujours bienveillante des chrétiens peut aussi être insupportable. Les enfants de pasteurs protestants le savent, qui parfois se retrouvent relativement dans l'image proposée, parfois la refusent violemment. Nous avons à veiller ecclésialement sur la liberté spirituelle des enfants et des parents, et à ne pas avoir vis à vis d'eux des attentes indues. Plus : nous avons à nous battre avec détermination contre ces attentes indues.

### 2.3.3. la responsabilité par rapport aux enfants est première et non exclusive

Il y a de bonnes choses dans *Familiaris consortio*, soulignant la responsabilité de la famille, non seulement vis-à-vis de ses membres, mais vis-à-vis des autres. Ce qui est vrai de tout foyer chrétien l'est évidemment du foyer du diacre. Les parents ont à inventer leur propre façon de vivre leur responsabilité par rapport à leurs enfants et la responsabilité sociale de leur foyer. Le ministère du père introduit une nouvelle dimension, mais qui reste dans le même contexte. Question de temps ; de liberté d'esprit et de qualité de présence ; d'équilibre de la présence du père et de la mère auprès des enfants.

Je pense à ces enfants de militants revendiquant une soirée pour eux dans l'agenda de leurs parents...Mais aussi à ces enfants découvrant avec leurs parents leurs propres solidarités et leurs propres responsabilités...

Mais je pense aussi aux naissances nouvelles. Si le ministère devait être un élément trop lourd à intégrer dans la régulation des naissances - dans la paternité et la maternité responsables, comme préfèrent dire les documents ecclésiaux - il risquerait d'aller contre une dimension de la vocation de l'homme et de la femme.<sup>40</sup> Dans la mission confiée, dans le temps qu'elle implique, il y a là une attention à avoir pour les responsables en Église. Sans compter la prévision d'un "congé parental" !

<sup>38</sup> Notons qu'il ne faut pas oublier non plus la place des enfants dans la célébration de l'ordination, et la préparation avec eux.

<sup>39</sup> USA 112 suggère une dimension de la formation à l'intention des enfants...

<sup>40</sup> Réflexion d'une jeune femme, 3 enfants : "Je souhaite avoir d'autres enfants et, si mon mari est ordonné, finie la famille car nous ne pourrions pas tout supporter..."

### **3. DES HOMMES QUI SONT "DONNÉS A L'ÉGLISE" COMME MINISTRES MARIÉS OU CÉLIBATAIRES**

Jusqu'ici, dans le § précédent, nous avons considéré ce qu'introduit l'appel au ministère diaconal, ou le vécu de ce ministère, dans l'existence d'un homme célibataire, et surtout dans la vie d'un homme marié, de sa femme et de ses enfants. Dans ce § 3, nous allons renverser la perspective : qu'est-ce qu'introduit dans le ministère ordonné, et par là dans la vie de toute l'Église, le fait que ce ministère soit vécu par des diacres célibataires ou mariés ?

#### **3.1. LA FAÇON DONT EST VECU LE CELIBAT OU LE MARIAGE VA MARQUER LE MINISTERE**

Là encore, restons le plus près possible de ce que vivent des personnes. Il faut résister à théoriser sur l'articulation des sacrements du mariage et de l'ordre. A mon avis, cette question, si jamais elle a un sens, est au moins prématurée.

Tout à l'heure, nous nous demandions si l'ordination, avec ce qu'elle porte de sens et de service concret, serait pour celui qui la recevra, et pour sa femme et ses enfants, vivable et source de vie. Mais il y a un autre volet du discernement : est-ce que ce qu'il vit lui donne les aptitudes requises pour le ministère ?

Vit-il le célibat (choisi ou non choisi) de façon suffisamment claire, sereine et équilibrée, pour pouvoir s'engager pour la vie - et pour vivre une justesse spirituelle dans ses relations et son service? Il ne s'agit pas de chercher un surhomme à la "sexualité parfaitement équilibrée" (encore un fantasme d'idéal sans faille, qui ne peut que piéger tout le monde). Mais ce mélange d'humilité et d'exigence qui permet la vie et le chemin, et qui permettra aussi de vivre une vraie présence pour le chemin des autres.

Sa vie de couple et le partage avec sa femme de leur responsabilité parentale lui permettent-ils de vérifier ce que dit 1 Tim 3,5 à propos de l'évêque : "Celui qui ne sait pas gouverner sa propre maison, comment pourrait-il prendre soin de l'Église de Dieu ?" L'équilibre de leur couple, la vérité de leur relation et de leur façon de se situer dans la vie : cela permettra-t-il un bon exercice du ministère dans la vie sociale et dans l'Église ? Là encore, il ne s'agit pas de chercher "le couple chrétien idéal", mais ce mélange d'humilité et d'exigence qui permet la vie et le chemin, pour soi et pour les autres.

Ce qui vient d'être dit du discernement avant l'ordination vaudra aussi, bien sur, du ministère du diacre dans la durée.

#### **3.2. PORTEE SYMBOLIQUE DE L'EXISTENCE DE MINISTRES MARIÉS**

Mais avant d'en venir là, arrêtons-nous à la nouveauté que représente l'ordination diaconale d'hommes mariés, non seulement pour ceux qui sont appelés à ce ministère, mais pour l'ensemble de l'Église. L'ordination diaconale de célibataires n'apporte pas la même nouveauté, puisqu'il y a la référence au presbytérat.

N'exagérons rien : théologiquement, théoriquement, il n'y a pas de nouveauté, puisque cette possibilité est depuis toujours inscrite dans la tradition de l'Église. Pratiquement et symboliquement, pourtant, cette nouveauté a une portée qu'il ne faut pas minimiser. A la fois, nous avons la re-création d'un troisième degré du ministère ordonné - et le fait que ce ministère soit confié ( pour 93% en



## Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

France) à des hommes mariés. Donc à des hommes partageant la condition habituelle du peuple chrétien, et de ceux qui ne partagent pas notre foi. Tandis que le célibat des prêtres et des évêques les situe dans un état de vie *différent* et plus proche de la vie religieuse.

Spontanément, le diacre sera vu "du côté" des laïcs - alors qu'il est en vérité "du côté" du prêtre et de l'évêque. Il y a à situer fortement l'unité du triple ministère ordonné, et sa commune situation dans le signe de la relation de Dieu à l'Église. Et, du même coup, à se défaire de l'assimilation spontanée : ministre ordonné = célibataire.

Tout autant, il y a à se méfier de l'assimilation spontanée : diacre = marié. Il y a des diacres célibataires ! Et je crois très fructueuse la demande que m'a faite le CND à travers le titre de cette intervention. Même si le CND lui-même n'y est parvenu qu'après quelques détours...et si la contrainte de départ m'a obligé à jongler tout au long de l'exposé...Dans la vie de l'Église en général (et à cause de la vie consacrée, féminine et masculine, pas seulement des prêtres et des évêques !), on ne devrait jamais parler du mariage en oubliant le célibat, et réciproquement. Mais à propos du diaconat en particulier (peu importe la proportion !), il faut toujours considérer mariés et célibataires.

A terme, tout cela est sûrement important pour la vie de l'Église et la signification du ministère ordonné. Ce n'est probablement pas sans portée non plus pour la théologie du mariage. En tous cas, cela nous oblige à nous défaire de la paresse théologique qui nous fait penser en parallèle mariage et ordination, comme deux voies séparées...<sup>41</sup>

Dans l'immédiat, tout cela n'est pas sans conséquences dans nos tâtonnements, et aussi dans les tâtonnements des diacres et de leurs épouses pour se situer, en couple, par rapport au ministère du mari.

### 3.3. LA VIE DU COUPLE ET LE MINISTÈRE DU MARI

Après ce que nous venons de dire, nous pouvons nous donner la permission de ne parler, provisoirement, que des diacres mariés, et donc aussi de leurs épouses. Si un homme est ordonné diacre avec tout ce qui constitue sa personne, sa relation avec son épouse va nécessairement marquer tout son ministère. Cela va donner à ce ministère une saveur, une qualité nouvelles. Explorons...

#### 3.3.1. Le piège d'être "en représentation"

Commençons par une difficulté que nous avons déjà pressentie, et que nous retrouverions d'ailleurs, soit pour un ministre célibataire, pour un religieux ou une religieuse, soit chez des animateurs CPM ou des foyers Notre Dame, pour prendre d'autres situations ecclésiales. La difficulté naît de la mission, et de la "saisie par le Christ" qui en est la source. Je peux en conclure bien vite : donc, je dois me comporter en "modèle du troupeau" (1 Pi) ; ma vie doit être un témoignage ; il faut que je présente une bonne image.

Le piège n'est pas dans l'exigence spirituelle, mais dans le souci de mon image, ou de notre image. A partir de là, je peux veiller à l'image que je donne et me demander sans cesse comment je suis perçu. Je ne vis plus ; je suis sans cesse "en représentation". Dans l'évangile de Matthieu, Jésus dénonce chez les Pharisiens cette corruption du meilleur, et l'évangéliste semble bien penser que cette dénonciation prophétique s'adresse aux chrétiens que nous sommes. Si les foyers chrétiens (et le

---

<sup>41</sup> Dans sa classification des Sacrements, St Thomas d'Aquin considère Mariage et Ordre comme des sacrements "sociaux", qui ont particulièrement trait à la vie sociale et ecclésiale (3a Q.65 art.1) Ce serait un point de départ intéressant pour réfléchir à l'articulation du mariage et de l'ordination.

foyer du diacre en est un, avec une certaine "visibilité" supplémentaire) ont une mission et une signification pour l'Église et pour le monde, c'est d'abord en vivant. "Vous n'êtes pas là *pour* rendre témoignage par votre vie ! Vivez, et ne vous préoccupez pas trop de l'image que vous donnez ! Sinon vous devenez de ces hypocrites qui ont déjà leur récompense (Mt 7)...Vivez, et laissez les autres percevoir ce qu'ils peuvent, et qui vous échappe, et rendre gloire à votre Père qui est dans les cieux..."<sup>42</sup>

### 3.3.2. L'aide mutuelle et la foi réciproque

L'aide mutuelle qui est une des dimensions du mariage ; la "foi" qui est un des "biens" du mariage, la confiance et le partage réciproques...Cela va être marqué par le ministère du mari, et cela va marquer ce ministère. Cela va être marqué par la vie sociale et/ou ecclésiale de la femme, et cela va marquer cette vie. La vie du foyer donne une certaine "qualité", une certaine "saveur" à la présence de l'homme ou de la femme, aussi bien quand l'autre n'est pas là. Que cela joue dans le ministère ordonné est une joyeuse nouveauté dans notre Église.

Il n'y a pas là-dessus à faire de grands commentaires. La qualité de la vie conjugale se traduit bien quelque part - sans échapper pour autant aux crises, aux tournants qui se prennent plus ou moins bien, à tout ce qui fait à la fois le labeur et la joie d'une existence humaine.

Négativement, cela se perçoit dans l'interrogation de responsables cherchant quel soutien spirituel sera assuré à tel ou telle responsable ecclésial, célibataire sans appartenance à une congrégation, institut ou communauté. La question ne se pose pas de la même manière pour un homme ou une femme marié(e). Signe que le couple est bien le lieu de cette aide mutuelle et de ce soutien spirituel.

### 3.3.3. Sous bien des formes et de bien des manières

Aujourd'hui en France, cette vie de couple trouve des modes et des équilibres très différents. Il n'y a pas de portrait robot du couple, pas davantage du couple dans lequel le mari est diacre !

Il nous faut être très attentifs à cela. Tel couple est à l'aise et trouve sa vie et son équilibre dans ce qui serait impensable pour un autre. Ne théorisons pas, ne décrivons pas un idéal, accompagnons plutôt des recherches et des itinéraires.

Cela vaut des formes de dialogue et de partage, d'intimité et de tendresse - des formes aussi de prière commune possibles ou impossibles dans le couple. La liturgie des heures sera, ici une aide précieuse, là un obstacle. Aidons les couples à prendre les choses comme elles sont réellement pour eux, sans se bloquer sur une situation ou des sensibilités qui peuvent évoluer avec le temps. Là aussi, il y a une histoire à inventer.

Cela vaut du type de participation de l'épouse au ministère du diacre. Pour l'une, il n'en est pas question, et elle tient à garder son indépendance dans ses propres engagements sociaux et/ou ecclésiaux. Pour l'autre, la collaboration sera très étroite, et elle tiendra à ce que l'ensemble de leurs engagements, y compris ceux qui relèvent du diaconat, soient vécus ensemble. D'autres se situeront à leur manière entre ces deux extrêmes. Si mari et femme trouvent leur propre style dans l'un ou l'autre de ces modes de collaboration, c'est aussi aux autres de s'y adapter. Avec la régulation nécessitée par la vérité des relations et des services.

---

<sup>42</sup> A propos de l'ensemble de l'Église, COFFY, dans son rapport à l'Assemblée de l'épiscopat français, Lourdes 1981, réfléchit dans des termes assez proches sur l'être et le paraître (p. 50).

L'une se sentira bien d'être perçue comme la femme du diacre. L'autre le refusera absolument. A priori, je ne ferais pas d'objection. Je chercherais plutôt à entendre ce qui se dit là d'une (ou de deux) histoire(s) personnelle(s), et d'une relation de couple. Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont possibles, et toutes ces couleurs peuvent nuancer la vie chrétienne et le ministère diaconal. Pourvu que chacun et chacune y trouvent sa parole et son histoire singulière.<sup>43</sup>

#### **3.3.4. Cela peut varier dans une histoire**

Et cette histoire, ces histoires, ne sont pas figées. L'équilibre d'un couple et le mode d'être de chacun sont ouverts à bien des évolutions. C'est le fait d'une évolution intérieure. C'est aussi le fait des événements imprévus, ou de ceux qui marquent quelques grandes étapes de la vie et obligent à trouver dans un nouveau contexte de nouveaux équilibres. Une naissance ; le départ des enfants ; un temps de chômage ; une mutation professionnelle ; le passage à la retraite de l'un ou de l'autre ; la relation aux petits enfants...

La façon dont chaque couple donnera sa saveur particulière à la mission diaconale du mari se renouvellera au long de ces chemins. Rien donc ne doit rester figé à un moment de l'histoire. Dans la durée, c'est aussi dire l'importance du suivi spirituel de chacun - et du couple. Et d'une formation permanente.

---

<sup>43</sup> Noter le triple "elle peut" (she may) de USA 111; et ce qui a été dit plus haut (223). Jean-Pierre LECLERCQ voyait un second avantage à une bonne distinction entre les deux sacrements du mariage et de l'ordre (cf note 16) : "La distinction laisse beaucoup de souplesse et de liberté à chaque couple. Le désir de trop relier les deux sacrements laisserait entendre comme allant de soi que l'épouse doit participer de façon étroite au ministère de son mari. Il se peut que des épouses collaborent de près avec leurs maris, mais ce n'est qu'une éventualité. En tous cas, ce n'est pas généralisable."

## **4. EN CONCLUSION**

### **4.1. LA RESPONSABILITE ECCLESIALE**

Comment l'ordination et la mission diaconales doivent respecter la vocation chrétienne de l'homme, et la vie du foyer s'il s'agit d'un homme marié. Comment, en sens inverse, la vie du couple et sa responsabilité commune colorent et donnent sa saveur particulière au ministère diaconal. Voilà donc les deux étapes que nous avons parcourues, après avoir situé la vocation chrétienne, baptismale, qui demeure toujours le fondement premier.

Cela renvoie d'abord à la responsabilité et au discernement qui sont ceux des diacres eux-mêmes et de leurs épouses. Nous l'avons noté tout au long de l'exposé. Mais nous avons commencé par noter que l'état de vie du chrétien concerne l'Église. A fortiori, la vocation ministérielle concerne l'Église, puisqu'ici c'est l'appel concret de l'Église qui est le signe authentique d'un appel de Dieu - et puisqu'il ne s'agit pas d'une forme de vie qui relève d'un choix personnel, mais d'un charisme conféré par l'imposition des mains, en vue du service des hommes et du bien du Corps.

La responsabilité est donc aussi celle des délégués diocésains. Nous l'avons noté aussi tout au long du parcours. Je soulignerais simplement en terminant qu'elle se situe à différentes étapes :

**\* dans le discernement préalable**

c'est l'étape qui sans doute retient le plus l'attention ;

**\* dans l'accompagnement**

dans le suivi des itinéraires

**\* dans l'accueil et la prise en compte d'une réalité nouvelle**

quand un événement nouveau survient dans la vie des personnes ou des couples ; quand une mission doit être renouvelée, aussi bien à cause des appels de la mission qu'à cause de la situation des personnes.

### **4.2. TATONNEMENTS ; VINGT ANS, C'EST PEU.**

Vingt ans, c'est peu pour la re-création du diaconat permanent. Et c'est peu pour prendre la mesure des renouvellements qu'impose le fait d'un ministère ordonné confié à des hommes mariés. Nous tâtonnons ; notre Église tâtonne : tant mieux ! C'est le signe que la nouveauté existe et que nous ne l'avons pas remise trop vite dans les cadres anciens.

Mon intervention voulait mettre en lumière des points d'attention...fournir quelques repères. Le travail est à faire. Les femmes auront à y apporter une contribution importante. Ne théologisons pas trop vite, et restons ouverts aux initiatives de l'Esprit.

Session pour responsables. Francheville 1989

Texte revu en 1991

## **5. ANNEXE I ("GUIDELINES" DES ÉTATS-UNIS) CHAP. IV DIACRES MARIÉS**

**106** Pendant des siècles, l'Église latine n'a eu l'expérience que de ministres ordonnés célibataires. L'expérience de ministres ordonnés mariés est récente. Cet aspect du ministère réclame une attention, une catéchèse et une responsabilité spéciales, particulièrement en ce qui concerne la relation mutuelle entre le sacrement de mariage et le sacrement de l'ordre. L'amour dans le don de soi est commun à ces deux sacrements. Durant la formation, aussi bien qu'après l'ordination, les candidats et leurs épouses ont besoin de mesurer ce que cela peut leur permettre de vivre dans une spiritualité qui intègre ces deux sacrements.

**107** Un mariage stable et une famille vivant dans l'amour sont des dimensions positives qui contribuent à ce nouveau ministère. En décrivant la famille comme Église domestique (LG 11), Vatican II note que les parents sont les "premiers annonciateurs de la foi pour leurs enfants" ; de façon significative, le même mot est employé dans la cérémonie d'ordination, quand il est dit au diacre : "recevez l'Évangile du Christ, dont vous êtes l'annonciateur..." Ce mandat et cette relation familiale doivent être évidents et efficaces à la fois dans la formation et dans le ministère des diacres mariés. Le diacre marié ne doit jamais perdre de vue l'ordre de priorité pratique : le sacrement de mariage précède le sacrement de l'ordre et établit ainsi une priorité pratique dans la vie du diacre. En conséquence, il doit être capable d'apporter un soutien à sa femme et à sa famille, avant de pouvoir être accepté comme ministre ordonné. Le lien du mariage devrait être enrichi par le sacrement de l'ordre, tout comme le ministère est enrichi par des hommes mariés qui deviennent ministres ordonnés au service de l'Évangile.

**108** Le code de 1983 (c.1050 § 3) requiert le consentement écrit de l'épouse à l'ordination de son mari. Ce consentement doit être un consentement informé. Pour cette raison, il est fortement recommandé que l'épouse du candidat participe aussi pleinement que possible à tout le programme de formation, y compris les cours, les réunions, les retraites. Une enquête de 1981 montre que les femmes qui ont participé le plus à la formation et au ministère de leurs maris manifestent le plus haut degré de satisfaction et le plus bas degré de stress. Pour que le consentement de l'épouse soit vraiment informé, il faut aussi qu'elle bénéficie du même type d'éclairage psychologique que son mari.

**109** Au cours de la formation, il faut donner la chance aux épouses des candidats de discuter et partager leurs approches, appréhensions et intérêts. Ces échanges sont normalement animés par une épouse, ou un comité d'épouses de candidats ou de diacres déjà ordonnés, même si on peut demander une aide professionnelle pour l'animation de sessions.

**110** Même s'il est clair dès le départ que l'épouse n'est pas là pour être ordonnée, cependant son mariage et sa famille sont vraiment engagés. Le diacre et sa femme auront besoin d'évaluer de façon réaliste comment sa propre carrière, son propre ministère, sa famille et ses préférences personnelles seront touchés et respectés. L'un et l'autre doivent être conscients que l'alimentation et l'approfondissement de leur amour mutuel avec sa dimension sacrificielle seront le chemin le plus important de son implication dans le ministère public de son mari dans l'Église. Une bonne direction spirituelle peut aider et la femme et le mari dans la compréhension et l'évaluation de cette vérité.

**111** La femme du diacre peut se trouver impliquée dans une sorte de ministère d'équipe avec son mari. Inversement, elle peut être déjà engagée dans un ministère distinct, à part du ministère diaconal

## *Comité National du Diaconat*

1989 - 1991

Mariage, Célibat et diaconat

de son mari. Après l'expérience de la formation de son mari, elle peut maintenant désirer explorer un type de ministère qu'elle n'avait pas aperçu jusque là, mais pour lequel elle est désormais qualifiée. L'Église locale a à reconnaître le riche potentiel de ministère que représentent les épouses de diacres qui ont participé pleinement au processus de formation ; et, si elles-mêmes choisissent d'être volontaires pour le ministère, l'Église devrait faciliter l'utilisation de ce potentiel.

**112** Autant que possible, en fonction de leur âge, les enfants seront informés, et impliqués dans la formation de leur père. Cela se fera dans la mesure où ils sont intéressés, et en vue d'apprécier jusqu'à quel point leurs vies seront affectées par l'ordination de leur père. Des programmes, particulièrement d'ordre socio-spirituel, peuvent être développés pour aider les enfants à maintenir des relations saines et non perturbées avec leurs pairs.

**113** Le code de droit canonique maintient la discipline traditionnelle de l'Église, selon laquelle un diacre devenu veuf ne peut contracter un nouveau mariage. L'évêque et la communauté diaconale procureront bien sûr consolation, compréhension et direction dans ce temps douloureux. Une dispense peut être accordée seulement par le Saint-Siège. Il importe que les implications de la loi de l'Église à cet égard soient présentées de façon réaliste pendant le temps de formation. Les veuves de diacres permanents devront recevoir le même type de compréhension chaleureuse de la part de l'Église locale.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](#)

## 6. ANNEXE II : INTERVENTION ORALE D'HERVE LEGRAND A FRANCHEVILLE

### une logique d'apprentissage

Sur la question du mariage et de l'ordination, voici un autre éclairage. En ce qui concerne la sexualité, et la manière dont elle est vécue, l'essentiel est dans l'apprentissage et non dans le discours. Les attitudes à l'égard de la sexualité ne se résolvent pas au niveau des idées, mais au niveau de la vie quotidienne concrète, tout simplement parce qu'elles sont très enracinées dans des représentations et dans différentes conceptions de l'être humain. On peut dire que les questions de sexualité et de ministère se sont rencontrées au moins de trois manières :

Une première donnée nous est pratiquement devenue étrangère : ceux qui sont mariés et ordonnés doivent être, non pas célibataires, mais continents. Ils n'ont pas de relations conjugales. Même s'il n'y a pas péché, cela ne convient pas.

Ensuite, les ministres ont été célibataires à cause de la charité. A cause de la charité par le biais de l'économie. Le premier qui ait fixé l'obligation pour les évêques d'être célibataires, ce fut l'empereur Justinien. Pour quelle raison? L'évêque est comptable des biens de l'Église, et celle-ci est "la Sécurité Sociale" de l'époque, puisqu'elle se soucie des veuves, des orphelins, des malades, etc... En obligeant les évêques au célibat, l'empereur veut être sûr que les biens de l'Église n'iront pas à des héritiers.

La troisième donnée est capitale. Au XIIe siècle, on est passé de la continence des ministres au célibat ecclésiastique. Pourquoi? Pour que les ministres de l'Église soient libres par rapport aux autorités politiques. S'ils ne sont pas libres économiquement, ils peuvent subir des pressions.

Comment gérer cet héritage ? Comment sortir de là? Sûrement pas en nous contentant de discuter ! Notre Église fait en ce moment l'expérience très importante de l'**apprentissage** d'un ministère marié. Cet apprentissage est absolument nécessaire. Faisons donc tout ce que rien n'interdit et ce que tout recommande, et qui est éventuellement positif. Cet apprentissage est, entre autres points de vue, d'ordre spirituel : nous avons à être inventifs quant à une spiritualité d'un ministère marié. Mais nous pouvons aussi être inventifs sur bien d'autres points.

Cet apprentissage n'est pas forcément facile, parce qu'il est à vivre dans des situations aussi diverses que le veuvage, la séparation, le divorce, etc., situations diverses qui supposent un discernement judicieux. En somme, un apprentissage ni facile, ni évident, mais par contre très intéressant spirituellement, théologiquement et institutionnellement. C'est enthousiasmant !

Entendons-nous bien : apprentissage ne veut pas dire "expérience", dont les diacres seraient les "cobayes" ! En aucune manière. C'est la communauté chrétienne qui doit faire cet apprentissage. A ce jour, le peuple chrétien n'est pas sûr que quelqu'un puisse être marié et assumer un ministère proche du sacré. Il faut l'habituer à cette situation. Il s'agit bien d'un apprentissage. Cela veut dire qu'on "se coltine" des accompagnements spirituels sur des années, qu'on les évalue, qu'on approfondisse les questions théologiques, et qu'on mette sur pied des institutions permettant de répondre effectivement, par approximations successives, aux questions qui se posent.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site **Diaconat.catholique**